

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

PRESENTS : Mmes et MM. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, GAUVRIT, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX.

Absents excusés : Mmes BRAUD et Mr BLUTEAU

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mme CAIGNON Christelle a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Maire informe le conseil que les containers qui étaient situés sur le parking à côté du cimetière ont été déplacés sur le parking du terrain de foot.

1 – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DU FOYER RURAL (055-18)

Une réunion avec Mr BARBEDET de la SPL (Société Publique Locale) a eu lieu le mercredi 31 octobre à la mairie. Suite à la délibération prise le 23 octobre dernier et compte tenu que le conseil n'a pas retenu :

- le taux de 2 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant les études de maîtrise d'œuvre
- et le taux de 2 % du même montant, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux,

la SPL a décidé de revoir ses tarifs (soit le programme : 2 880 € H.T. (au lieu de 2800 € H.T) et le choix du Maître d'œuvre : 1 700 € H.T. (au lieu de 1 690 € H.T). De ce fait une nouvelle délibération doit être prise par le conseil qui :

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation de la mairie et du foyer rural, d'un budget prévisionnel de 338 000 € HT
2. Autorise, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 2.880,00 € HT pour la réalisation du programme
 - et 1 700 € pour le choix du maître d'œuvre
3. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 75 foyer rural à l'article 2138
- 4.. Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

2 –FIXATION DES TARIFS 2019 (056-18)

A) TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 2018 de 1 %, comme le préconise la commission finances, ce qui donne les tarifs suivants pour 2019 :

☛ Location du Foyer Rural

MANIFESTATIONS ORGANISEES	SALLE 1	SALLE 2	SALLES 1 ET 2
Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise	87 €	64€	129 €
Verre de l'amitié suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune) avec cuisine et vaisselle comprise	87 €	64€	129 €
Repas de familles, banquets (sans la cuisine)			
☛ été à partir du 1 ^{er} mai	127 €	87 €	214 €
☛ hiver à partir du 1 ^{er} novembre	170 €	107 €	277 €
Forfait pour la gym et la zumba (somme demandée en début de saison au professeur)	170 €		
Cuisine	54 €	54 €	54 €
Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine	87 €	64 €	129 €
Scène- Ecran – Sono - Vidéoprojecteur	82 €		
Location le lendemain d'un mariage	127 €	87 €	214 €
Location pour les conscrits (1 fois par classe)	gratuit	gratuit	
Sono salle 2		20 €	
<i>le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée</i> EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 %			
ASSOCIATIONS LOCALES – sono – écran - vidéoprojecteur			
Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine	53 €	53 €	74 €
Divers concours, théâtres, vide grenier, kermesse avec cuisine, repas à emporter (bar et cuisine)	53 €	53 €	74 €
Boums, soirées disco- repas, spectacle avec repas à but lucratif avec cuisine	74 €	53 €	129 €
Assemblées générales, réunions sans cuisine et expo-vente	gratuit	gratuit	gratuit
Scène	34 €		34 €
Arbre de Noël	gratuit	gratuit	gratuit
<u>LOCATION DE SALLE A CARACTERE FESTIF</u> <u>NETTOYAGE SI LE SOL N'EST PAS LAVE</u> Salle 1 : 60 € et salle 2 : 30 € <u>Ce tarif ne sera demandé qu'une seule fois si la salle est louée deux jours de suite.</u> <u>CAUTION : 400 € POUR TOUS LES EVENEMENTS FESTIFS</u> <u>VAISSELLE</u> <u>louée en plus des locations de salle</u> personnes de la commune : 24.50 € la journée personnes hors commune : 34.50 € la journée			

Pour les familles qui ont réservé en 2018 une salle pour 2019 et qui ne souhaitent que la scène ou le micro, le conseil décide :

- de maintenir les tarifs de 2018 pour la location du micro seul soit 27.50 € et de la scène soit 33.50€.

Toute vaisselle cassée ou perdue sera facturée en même temps que les locations pour les particuliers ou les associations au prix suivant :

* l'assiette creuse ou plate	1,58 €	* le légumier	12,55 €
* l'assiette à dessert	1,68 €	* le plat ovale	12,38 €
* la tasse de café	0,90 €	* la louche	4,16 €
* le couteau, la cuillère, la fourchette (l'unité)	0,56 €	* le pichet	1,93 €
* la cuillère à café	0,30 €	* la corbeille osier	1,07 €
* Le verre ballon	1,07 €	* le casier verre case	43,86 €
* Le verre empilable	0,61 €	* le casier verre	26,12 €

B – TENNIS (tarifs inchangés)

- * **Sirénémontains**
2 € de l'heure sans électricité
4 € de l'heure avec électricité
- * **Hors commune**
6 € de l'heure sans électricité
8 € de l'heure avec électricité

C – PHOTOCOPIES (tarifs inchangés)

la feuille A4	0,40 €
la feuille A4 recto-verso	0,60 €
la feuille A3	0,60 €
la feuille A3 recto-verso	0,80 €
la feuille A3 couleur	1,00 €
la copie A4 noir et blanc pour les associat.	0,05 €
la copie A4 couleur pour les associations	0,30 €
la feuille A3 couleur « « «	0,50 €

3 –TARIFS 2019 DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET DU SITE CINERAIRE (057-18)

Le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire les mêmes tarifs que ceux de 2018 soit :

CIMETIÈRES	Tarifs 2019		
- Concession (2 m ²) quinze ans	25 €		
- Concession (2 m ²) cinquantenaire	75 €		
SITE CINÉRAIRE	Tarifs		
	Concession	Utilisation d'une case	Total
Tarif cavurne : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	303 €	378 €
Tarif module alvéolaire : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	900 €	975 €

Jardin du souvenir : Cendres dispersées Petite plaque (gravure à la charge de la famille)	-	-	50 €
--	---	---	-------------

4 – REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DU BUDGET GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES AU BUDGET COMMUNAL ET DECISION MODIFICATIVE N°1 (058-18)

Monsieur le Maire propose au conseil, compte tenu des titres émis en 2018 pour les loyers de l'atelier artisanal, du café et du restaurant, qu'une partie de l'excédent du budget gestion des activités commerciales, soit versée au budget communal. Il rappelle qu'une somme de 8 000 € avait été prévue lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Considérant la situation des comptes

☛ accepte qu'une somme de 8 000 € soit mandatée du budget annexe « gestion des activités commerciales » au budget communal.

D'autre part, Mr le Maire informe le conseil, que, compte tenu de l'attribution d'une subvention complémentaire de 6 058 € pour les travaux du restaurant, une décision modificative est nécessaire pour prévoir cette somme qui permettra de rembourser 12 448 € d'avance au budget communal sur les 28 000 € versés en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante pour permettre de rembourser à la commune une somme de 12 448 €.

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
16	168741	OPFI	AVANCE	6 058		Attributions de 6 224 x 2 = 12 448 € B.P. 6 390 - 12448 = 6 058 €
13	1322	ONA	Régions		6 058	
TOTAL				6 058	6 058	

5 – DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL (059-18)

Une décision modificative N°4 (consultable en mairie) a été prise pour réajuster le budget principal.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement à 18 500 € et en section d'investissement à 15 150 €.

6 – RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE (060-18)

La longueur de la voirie classée dans le domaine public communal était de 35 215 m. La commune a vendu, par délibération du 21 février 2017, une partie d'une voie communale à Moque Souris. La délibération doit préciser la longueur de la voirie en mètres linéaires ou en kilomètres

cédés pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2019. Après en avoir délibéré le conseil décide que la partie vendue représente 100 m. La voirie communale passera à 35 115 m..

D'autre part, pour la DGF de 2020, le conseil décide de rajouter la voirie du lotissement des Acacias soit 215 m. Le total de la voirie communale sera de 35 330 m.

7 – SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION (061-18)

Mr le Maire informe le conseil qu'une délibération du conseil a été prise le 29 mai 2001 chargeant Mr le Maire ou un adjoint de signer les conventions d'affectation d'un agent du service de remplacement du Centre de Gestion à intervenir pour toutes missions temporaires.

Cette délibération étant ancienne, Mr le Maire propose au conseil d'en reprendre une.

Après en avoir délibéré, le conseil

- autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer les conventions à intervenir pour affecter du personnel recruté par le Centre de Gestion pour des missions temporaires.

8 - INFORMATIONS DIVERSES

Réaménagement de la rue des Ornaies et de la rue de la Roche Batiot : le marché en procédure adaptée a été publié sur le profil acheteur : www.marchés-securisés.fr le 13/11/2018/. La remise des offres par plis électroniques se fera au plus tard le 7 décembre à 22 H. La commission voirie se réunira le mardi 11 décembre à 17 H pour l'analyse des offres.

Bulletin municipal : Le conseil avait déjà évoqué au printemps dernier la possibilité de supprimer les comptes rendus de conseil sur le bulletin. En effet ils figurent sur le site internet et les personnes qui le souhaitent peuvent venir le chercher en mairie. Après délibération et dans un souci d'économie, le conseil décide de ne plus indiquer, sur le bulletin, les résumés des comptes rendus de conseil.

Collecte des coquilles d'huîtres : L'opération est renouvelée pour les fêtes de fin d'année. La collecte se fera devant le foyer rural, les mercredis 26/12/18 et 02/01/2019 de 10 H à 12H.

Proposition de vente de vêtements au foyer rural : Le temps d'un week-end, les magasins Ephémère MAPRAO proposent d'organiser une vente de prêt à porter en installant leur magasin dans la salle. Le conseil accepte. Le prix sera de 87 € par jour (tarif réunion commerciale).

Mise à disposition d'un lieu public pour l'accueil de véhicules accidentés : Le Préfet, suite à l'augmentation du nombre de morts sur les routes de Vendée, a décidé de lancer une action de communication visant à installer des véhicules accidentés et des banderoles intitulées « On se tue 2 fois plus en Vendée sur la route qu'ailleurs en France » sur les ronds-points ou sur tout espace public du département pour sensibiliser les conducteurs aux conséquences des mauvais comportements sur la route. Il demande aux communes de formuler une ou deux propositions d'emplacements publics pour accueillir un véhicule accidenté. Bien que le conseil soit sensible à cette problématique, après

délibération, il ne se trouve pas sur la commune de lieu public suffisamment « visuel » et qui ne compromette pas la sécurité des usagers.

Téléthon. Le téléthon national a lieu cette année **le vendredi soir 7 décembre et le samedi 8**. A noter que si la partie cuisine se fait toujours aux Vallées; la partie vente et animations aura lieu **au Foyer rural**. Un prospectus va être distribué dans chaque boîte à lettres précisant les animations. Un coupon réponse permet vos réservations : pizzas, pains et croissants (avant le jeudi 6 décembre, au soir). Merci.

14- REUNIONS

☞ Prochaines réunions du conseil :

- le mardi 18 décembre, à 20 H 30
- le mardi 15 janvier, à 20 H 30
- le mardi 26 février, à 20 H 30
- le mardi 26 mars, à 20 H 30

☞ **Vœux de la municipalité** : le vendredi 18 janvier 2019 à 18 H 30.

Vu par la secrétaire de séance / Christelle CAIGNON
Le Maire : Michel BOCQUËR

